

Ils vont à la rencontre des jeunes pour leur éviter d'être à la rue

SOCIÉTÉ Malgré le contexte sanitaire, les éducateurs de rue et les travailleurs sociaux continuent à accompagner adolescents et jeunes adultes dans leurs projets.

PAR ESTELLE.BAUR@LENOUVELLISTE.CH

Educateurs et éducatrices de rue, animateurs et animatrices socio-culturel(le)s, délégué(e) à l'enfance et/ou à la jeunesse, tels sont des postes en plein essor aujourd'hui dans le Valais romand. Trois fonctions complémentaires qui s'adressent à un même public – les adolescents et jeunes adultes – selon des valeurs identiques: faire participer les jeunes à des actions visant au développement de leurs compétences, dans la bienveillance et le non-jugement, et favoriser ainsi l'émancipation et le bien-être des adultes de demain.

Un observatoire de la jeunesse inédit à Sion

Depuis 2004, la Ville de Sion pilote un observatoire dédié à la jeunesse séduinoise. Son objectif, comme nous l'explique Valentin Lonfat, responsable jeunesse de la Ville de Sion: «coordonner les politiques de soutien du jeune public et mettre en place de nouvelles offres pour ne plus seulement réagir aux problématiques des jeunes, mais aussi les anticiper». L'observatoire se veut donc une plateforme d'échanges qui rassemble les différents professionnels du réseau à l'échelle locale. «Une trentaine de membres en font partie et nous convions aussi des associations de jeunes à nos séances plénières et à certaines de nos séances de travail.» L'observatoire offre une vue d'ensemble de la condition actuelle des jeunes par le biais d'évaluations ponctuelles, afin d'élaborer des stratégies et des réalisations concrètes de terrain. «Grâce à des questionnaires anonymes, on peut par exemple voir comment les jeunes se sentent et adapter nos actions de prévention et de soutien», précise Julien Rey, éducateur de rue au RLC de Sion.

Depuis la création de l'observatoire, une quinzaine d'offres ont ainsi vu le jour. Parmi elles, on peut compter pour la ville de Sion la création des Open Sundays (ouverture de salles de gym pour les jeunes en fin de semaine, pour qu'ils puissent s'y retrouver et faire du sport). «Nous avons travaillé dans le domaine de la reconnaissance du bénévolat, ce qui a donné naissance à la création d'un Prix d'encouragement à la jeunesse», développe Valentin Lonfat. «Plus récemment, nous avons abordé des questions liées au vivre-ensemble, autour des enjeux du harcèlement,

avec des messages de prévention réalisés à l'intention des parents d'élèves.» Julien Rey cite un autre exemple: «L'observatoire nous a permis de constater que la gestion des écrans était parfois problématique pour les parents. Nous avons donc créé une séance d'information à leur destination. En ont découlé des interventions de soutien parental auprès des familles, des campagnes de prévention, des interventions auprès des jeunes ou dans les établissements scolaires, etc.»

Un travail important en temps de pandémie

Avec la situation sanitaire due au coronavirus, les lieux de rassemblement destinés à la jeunesse et les centres de loisirs ont fermé. Des restrictions qui, de l'avis du directeur du centre de loisirs de Martigny Steve



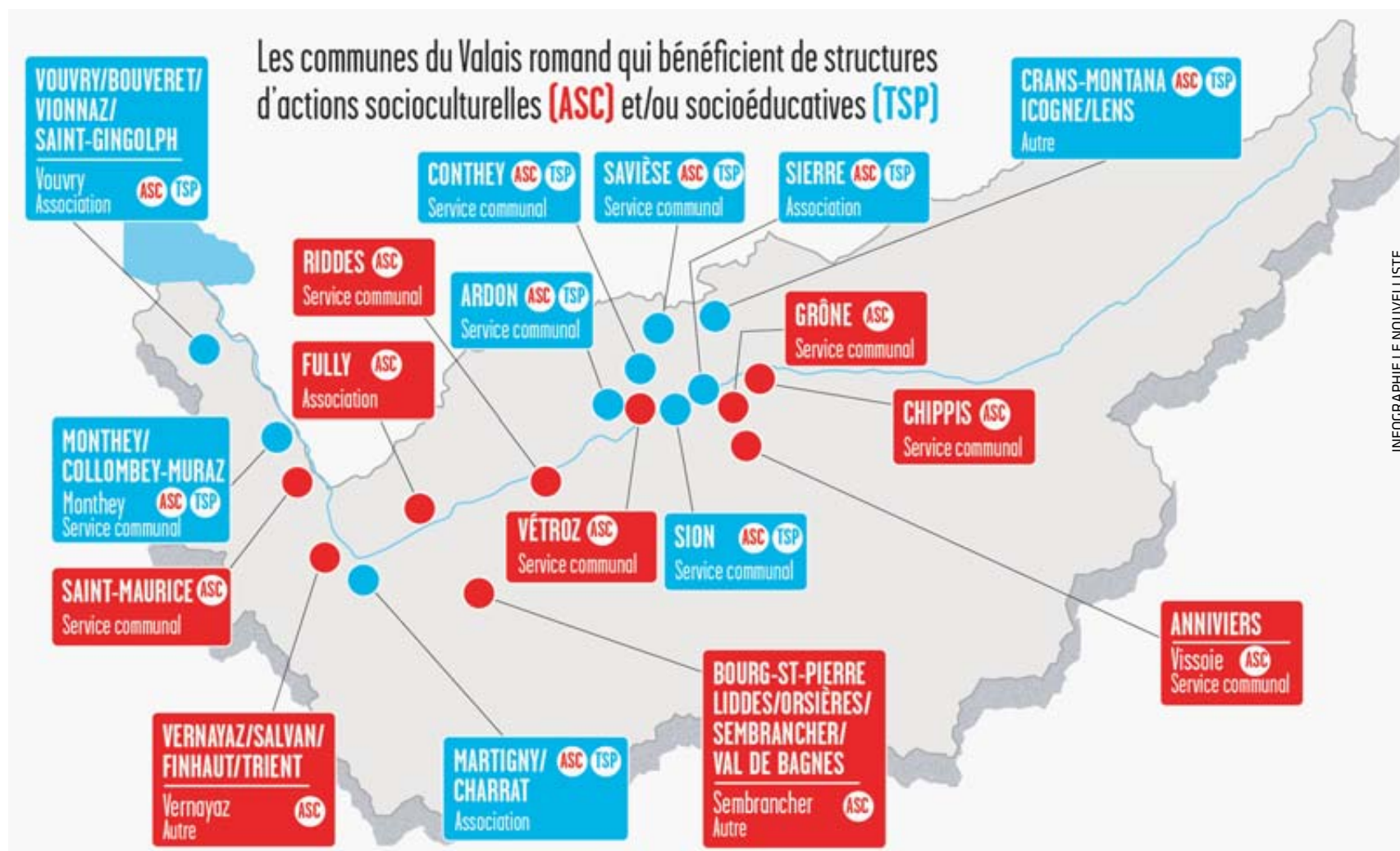
«Les structures socioculturelles et le travail social sont extrêmement complémentaires en matière de promotion de la santé.»

STEVE CHAMBOVEY
ANIMATEUR SOCIOCULTUREL,
DIRECTEUR DU CENTRE DE LOISIRS DE MARTIGNY

Chambovey, pèsent sur le moral des jeunes. L'animateur socioculturel constate «de la peur, voire de la détresse, des angoisses, des pensées noires». Julien Rey relativise cependant: «Beaucoup d'adultes considèrent que les adolescents sont complètement perdus face à un avenir professionnel difficile. C'est vrai, mais ce n'est pas une généralité. Ils reportent souvent leur problématique sur celle des jeunes. Dans la région de Sion, on constate que ces derniers s'adaptent beaucoup mieux que nous à la situation. Ils assimilent les restrictions en en saisissant le sens, ils respectent les mesures sanitaires et mettent en place d'autres stratégies pour conserver les liens sociaux.» Une opinion qui semble corroborer l'observatoire de la jeunesse séduinoise, comme le précise Valentin Lonfat: «En octobre 2020, l'observatoire s'est penché sur les questions liées à la pandémie. Les jeunes présentaient de grandes facultés d'adaptation, tout en respectant les gestes barrières et les mesures.»

L'intervention dans l'espace public n'en demeure pas moins nécessaire aujourd'hui. «Elle permet aux jeunes de nous rencontrer directement, par exemple durant quatre heures dans un quartier, un vendredi soir. Ils peuvent ainsi se confier et refaire le monde», précise Steve Chambovey. Une bonne solution pour les accompagner dans cette pandémie et leur assurer une transition positive et harmonieuse pour un retour à la normale.

L'association DynAmic regroupe les structures jeunesse éducatives valaisannes en milieu ouvert (c'est-à-dire que les jeunes peuvent fréquenter librement, sans y avoir été placés). Il est possible de les découvrir sur le site jeunessevalais.ch



INFOGRAPHIE LE NOUVELLISTE

UN PEU D'HISTOIRE

Des approches complémentaires pour soutenir les jeunes

Les premiers centres de loisirs du canton ont ouvert leurs portes en 1964 (à Sion, à Sierre et à Monthey; Martigny a quant à elle attendu l'année 1984), supervisés par des animateurs socioculturels. Depuis le début des années 2000 et l'arrivée à Sion du premier éducateur de rue (Igor Schimek), l'éducation de rue s'est développée en parallèle avec l'animation socioculturelle,

en lien avec les quartiers et ses habitants (familles, voisins, commerçants,...), les institutions des villes et villages, leurs écoles, etc. «Le Valais romand compte plus de quinze structures socioculturelles dont sept font du travail hors murs (ou de proximité)», note Steve Chambovey. «Ces deux actions sont extrêmement complémentaires en matière de promotion de la santé.»

SANTÉ: L'OMBUDSMAN VOUS INFORME

DITES-NOUS...

LUDIVINE DÉTIENNE
RESPONSABLE DE L'OMBUDSMAN



Quelles sont les limites des directives anticipées?

Les directives anticipées sont contraignantes, ce qui signifie qu'elles doivent être respectées par le corps médical, sauf exceptions. En effet, vous ne pouvez pas prévoir des mesures illégales, comme exiger des médecins de vous administrer une substance létale ou exiger des traitements contre-indiqués médicalement. En cas d'urgence, il n'est pas toujours possible pour le corps médical de prendre connaissance des directives anticipées, si bien que les médecins agissent sur la base de la volonté présumée du patient. De plus, si le médecin a des éléments solides attestant de la modification de la situation du patient et, partant, de sa volonté présumée, il peut décider de ne pas suivre les directives anticipées. Il aura toutefois l'obligation de faire dans le dossier médical du patient une mention justifiant les raisons pour lesquelles il s'éloigne des directives anticipées. Ombudsman de la santé et des institutions sociales: info@ombudsman-vs.ch ou 027 321 27 17.

PARTENARIATS